

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du lundi 14 AVRIL 2025
N°D-2025-04-05

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération (présents et représentés) = suffrages exprimés
14	09	11

Le Lundi 14 avril 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 07 avril 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie
Présents : Mmes : CECCHINI C. ; PEREIRA S. ; BELLON S. ; MENSE M. ; FELLON F. ; VANEL M.
Messieurs : MASSEL A. ; POUCEL A. ; BLANC P. ;
Absents excusés : EVEN P. ; HENAREJOS F. ;
Absents : POIMBOEUF J. CORNAND J. ; CASTANO C. ;
Procuration : M. EVEN P. a donné procuration à M. BLANC P., M. HENAREJOS F. a donné procuration à MASSEL A.
Secrétaire de séance : MENSE Marilyne

VOTES		
Pour	Abstention(s)	Contre
11	0	0
Objet de la délibération		
Modification du temps de travail d'un emploi		

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, permanent à temps non complet (26h

hebdomadaire) de le passer à 27h hebdomadaire, afin de permettre une présence constante et régulière tout au long de l'année scolaire dans les classes maternelles.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de porter, à compter du 01 avril 2025, de 26 heures à 27 heures, le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'agent technique territorial principal de 2^{ème} classe.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance :
MENSE Marilyne



LE MAIRE :
PEREIRA Sylvie



Mise en ligne sur le site internet le :

22 Avril 2025